

Futur saisonnier

Nous commençons une nouvelle liste de futurs saisonniers. **Celle-ci sera faite sous forme de tirage au sort.** Pour pouvoir mettre votre nom comme prochain saisonnier, vous devez :

- Payer **100\$** (non remboursable) afin de pouvoir inscrire votre nom dans la pige. Les futurs saisonniers **ne peuvent pas** mettre leur nom plus d'une fois. Seul une participation par couple où les deux noms devront être inscrits. Si votre nom ne sort pas dans la pige, il restera dans le tirage pour l'année suivante, sans frais supplémentaire. Lorsque votre nom est pigé, vous **devrez choisir** un terrain proposé par le DG, sinon **vous perdrez votre place** dans la pige. Il faudra alors recommencer tout le processus et payer un autre 100\$.
- À chaque année, les 75 emplacements saisonniers seront complétés au plus tard le 1^{er} mai sous forme de pige avec les clients ayant déjà inscrit leur nom. Le tirage sera fait en présence de membres de la corporation, du représentant des saisonniers et du DG. Ce dernier, communiquera avec les personnes qui auront été piger au hasard.

Lorsque la liste présentement établie des futurs saisonniers sera terminée, nous commencerons cette nouvelle procédure. À chaque année, nous allons rajouter des gens intéressés à devenir saisonniers. Il n'y aura pas de limite de nom de futurs saisonniers pour les tirages.

N.B Si un saisonnier actuel vend sa roulotte, l'acheteur pourra devenir saisonnier automatiquement sans attendre la pige. Le choix du terrain sera à la discrétion de la direction. .

Pour plus d'informations contacter Lucie Proulx ou William Laberge au 418-248-9710 du lundi au vendredi entre 8h et 16h.



Directeur Général du Camping pointe-aux-oies